



# Règlement du concours **CINÉTEAM** – 2017

« *Mon lycée, mon regard, ma vidéo* »

## **Article 1 : Organismes**

Le groupe CINÉTEAM, du lycée Émile Combes de PONS, organise un concours de film court-métrage.

## **Article 2 : Forme et nature**

Le concours est ouvert à toute œuvre originale sur support vidéo, avec ou sans dialogue, en langue française, en couleur ou en noir et blanc, dont la **durée doit être comprise entre 2 et 10 min** (sans le générique).

## **Article 3 : Candidats**

Le concours est ouvert à **toutes les personnes du lycée Émile Combes de PONS** (élèves, étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques).

La participation au concours peut se faire à titre **individuel, par binôme, par groupe, par classe** ... Pour les participations en groupe (à partir de deux personnes), le nom d'un **référént** est donné aux organisateurs, ainsi que la liste des membres du groupe.

## **Article 4 : Modalités de participation**

- Une réunion d'information sera organisée par l'équipe CINÉTEAM en salle de spectacle, les personnes désireuses de participer au concours pourront se déclarer à l'issu.
- Aucune inscription est requise, toute personne (ou groupe) peut déposer une vidéo avant la date de clôture du concours.

**Les vidéos devront être remises auprès de l'animatrice culturelle ou des professeurs documentalistes de la médiathèque avant le VENDREDI 17 FÉVRIER 2017.**

- Les vidéos seront transmises sous forme de fichiers numériques de type mp4, AVI ou MOV, auprès des personnes mentionnées ci-dessus, ou par transfert (we transfer) à l'adresse mail : [cine.team@laposte.net](mailto:cine.team@laposte.net)
- Les vidéos déposées doivent être scannées sur un poste informatique du lycée, en utilisant le logiciel « TREND-SCANNOFFICE » (onglet en bas à droite de l'écran).
- Les vidéos seront nommées selon le format suivant : « **NOM** de la personne référente + **CLASSE** ou **FONCTION** ».

## **Article 5 : processus de sélection**

Deux prix seront décernés : le **prix du jury** et le **prix spécial du public**.

Prix du jury : le jury sera composé des membres de la CINÉTEAM.

Prix spécial du public : le public sera composé des visiteurs se rendant au lycée lors de la journée portes ouvertes, ainsi que de toute personnes qui auront visualisé les films.

Le jury CINÉTEAM se réserve le droit d'établir une présélection des films déposés.

**Article 6 : Prix**

Les films ayant obtenu le prix du jury et le prix spécial du public seront gravés sur un DVD et deviendront les vidéos « officielles » du cinquantenaire.

Un exemplaire sera offert aux gagnants.

**Article 7 : Autorisations et responsabilités**

Les participants s'engage à être titulaires des droits relatifs à la **musique** ou à utiliser des musiques **libres de droits**.

Droit à l'image : le candidat s'engage à faire signer une « décharge » à tout participant à son film afin d'être libre d'utiliser l'image de chaque participant (un modèle d'autorisation sera téléchargeable sur le site du lycée, ainsi que sur la page FACEBOOK).

Les œuvres seront exclusivement utilisées à des fins culturelles et tout usage commercial est exclu.

**Article 8 : Respect du règlement**

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires.

Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature.